

Conseil Municipal
ARi/SB/HR/MC

**EXTRAIT DE LA DELIBERATION DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU JEUDI 11 FEVRIER 2016**

L'an deux mille seize, le jeudi 11 février à 18 h 35 les membres composant le Conseil Municipal d'Issy-les-Moulineaux, régulièrement convoqués individuellement et par écrit le 4 février 2016, se sont réunis au nombre de 40 dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur SANTINI, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice : 49

Etaients présents :

SANTINI André	SZABO Claire	HOUNTOMEY Céline
LEFEVRE Thierry	HELARY-OLIVIER Christine (jusqu'à 19 h 18)	LIADZE Fabienne
ESTRADE-FRANCOIS Isabelle (à partir de 20 h 14)	KHANDJIAN Arthur	POUJOL Aymeric
LETOURNEL Edith	POINOT Jeannine	LAKE-LOPEZ Sabine
VESSIERE Martine	GOUZEL Marie-Auguste	CAM Christophe
KNUSMANN Philippe	PIOT Annie	BALI Leïla
MARTIN Gérard	ECAROT Marie	ARNOUX Clémence
SZMARAGD Jean-Marc	TANTI André	SIMILOWSKI Kathy
GUICHARD Claire	RADENNE Jean-Marc	PUIJALON Thomas
PITROU Nathalie	GARRIGUES Maria (à partir de 19h09)	JULHÈS Vivien
de CARRERE Bernard (à partir de 19 h 02)	BERANGER Etienne (à partir de 18 h 44)	ALEZARD Lysiane
PROVOT Christophe (jusqu'à 19 h 43)	ROUSSEL Thibaut	MALEYRE Anne-Laure (à partir de 19 h 58)
GUILCHER Ludovic	DANIEL Pierrick	GAMBIEZ Fabienne
LEVY Alain	RIGONI Olivier	AUFFRET Patrick
SUEUR Joëlle	COURCELLE-LABROUSSE Jean	MARTINEAU Frédéric

Etaients représentés :

P. SUBRINI par J.M. SZMARAGD
I. ESTRADE-FRANCOIS par A. KHANDJIAN (jusqu'à
20h14)
B. de CARRERE par C. GUICHARD (jusqu'à 19 h 02)
C. HELARY-OLIVIER par T. LEFEVRE (à partir de 19
h18)

N. BERNADET par A.LEVY
M. GARRIGUES par C. HOUNTOMEY (jusqu'à 19h09)
S. FARO par S. LAKE-LOPEZ
C. MILLAN par F. LIADZE

Etaients absents :

C. PROVOT (à partir de 19 h 43)
E. BERANGER (jusqu'à 18 h 44)
A.L. MALEYRE (jusqu'à 19 h 58)

Monsieur Christophe CAM est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qui accepte.

Publication par affichage : le 18 février 2016

Accusé de réception en préfecture
092-219200409-20160211-dcm5-DE
Date de télétransmission : 19/02/2016
Date de réception en préfecture : 19/02/2016

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 2016

N°5

OBJET : EDUCATION – Lancement d'une procédure adaptée relative à l'organisation d'activités périscolaires.

Monsieur Bernard de CARRERE, Maire-Adjoint délégué à l'Education, expose au Conseil Municipal ce qui suit :

A la suite de la réforme des rythmes scolaires, la Ville a en 2015 conclu 8 marchés (pour une durée d'un an renouvelable trois fois) afin de mettre en place des activités périscolaires pour les années scolaires 2015-2016 et suivantes.

Or, il est apparu au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2015-2016 que les 3 marchés pour les activités Musique, Arts Plastiques et Théâtre / improvisation ne donnent pas entière satisfaction. C'est pourquoi ces 3 marchés ne vont pas être reconduits pour les années scolaires 2016-2017 et suivantes.

Il est par conséquent nécessaire de lancer une consultation des entreprises par voie de procédure adaptée selon l'article 30 du Code des marchés publics afin de conclure trois nouveaux marchés pour les activités Musique, Arts Plastiques et Théâtre / improvisation.

La nature des prestations attendues rend nécessaire l'allotissement de la consultation.

Les marchés sont traités à prix unitaires.

Ils sont à bons de commande sur la base de prix unitaires avec un montant maximum annuel par lot (pas de montant minimum).

Les lots sont les suivants.

- Lot n°1 : Activité Musique - montant maximum : 37 500 € HT, soit 45 000 € TTC
- Lot n°2 : Activité Arts Plastiques - montant maximum : 37 500 € HT, soit 45 000 € TTC
- Lot n°3 : Activité Théâtre / improvisation - montant maximum : 40 000 € HT, soit 48 000 € TTC

Les marchés prendront effet à compter du 25 août 2016 (ou de leur date de notification si celle-ci est ultérieure) pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par reconduction expresse.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés d'organisation d'activités périscolaires qui résulteront de la consultation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article 121-2,

Vu le Code des marchés publics, notamment ses articles 26-III-1°, 28, 30 et 77,

Vu le projet de Cahier des charges des marchés,

Accusé de réception en préfecture
092-219200409-20160211-dcm5-DE
Date de télétransmission : 19/02/2016
Date de réception préfecture : 19/02/2016

La Commission municipale de l'Education s'étant réunie le 25 janvier 2016,

Entendu cet exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés qui résulteront de la consultation.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011 (charges à caractère général), article 6042 (achats de prestations de services), fonction 212 (enseignement du 1^{er} degré – écoles primaires) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

Bernard de CARRERE
Maire-Adjoint

Accusé de réception en préfecture
092-219200409-20160211-dcm5-DE
Date de télétransmission : 19/02/2016
Date de réception préfecture : 19/02/2016